

Bilan du questionnaire SNIRS « Science ouverte/HAL »

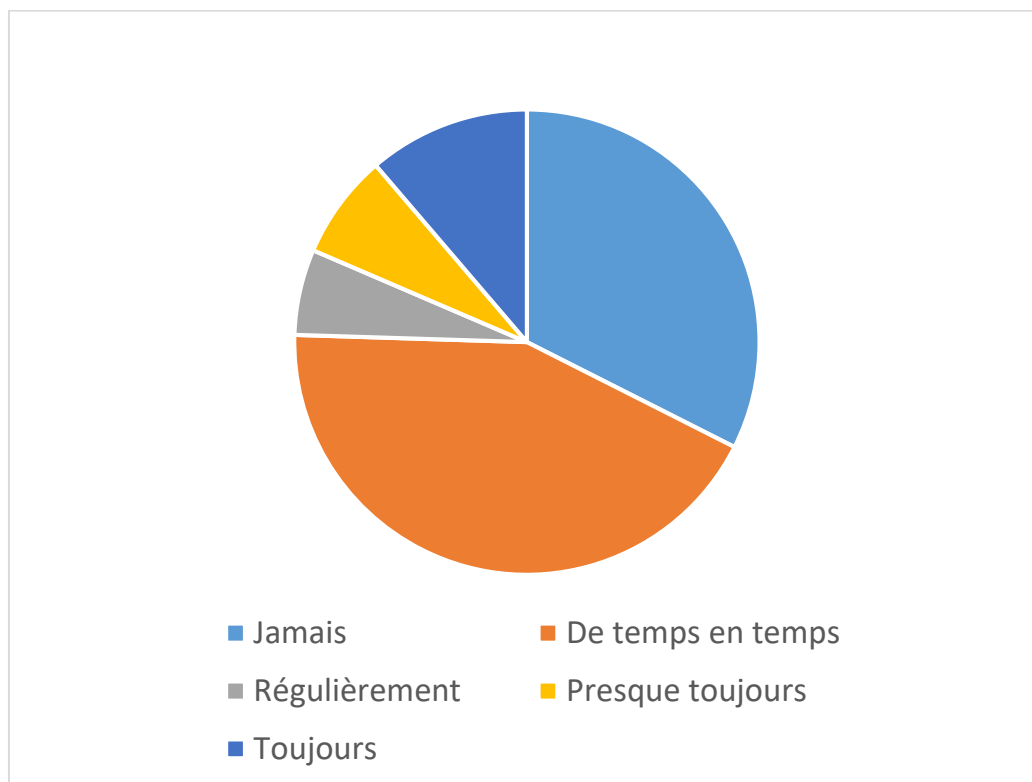
301 personnes ont participé à notre questionnaire dédié à la politique gouvernementale de « Science ouverte », et à l'obligation du dépôt sur HAL. Parmi elles, nous relevons 26% de maîtres de conférences, 16% de professeurs, 7% de directeurs de recherche et 5% de chargés de recherche. Au sein des Biats, les conservateurs des bibliothèques et bibliothécaires se sont sentis les plus concernés par le questionnaire. Ils représentent 10% des participants, ce qui apparaît logique dans la mesure où les dépôts dans HAL sont encouragés et gérés par les Services communs de documentation des universités. L'ensemble des sondés couvre un large éventail de sections du CNU.

30% des participants jugent la politique de Science ouverte promue par le ministère positive, contre 13% qui émettent une opinion négative à son sujet. Cependant, la majeure partie des sondés (57%) n'a pas répondu à la question.

Parmi les défenseurs de la politique de Science ouverte, certains soulignent l'avance de la France dans ce domaine, et estiment normal de diffuser le plus largement possible la recherche française, financée par des fonds publics. Ainsi, les apports de la recherche ne seraient plus confisqués par des intérêts privés : c'est une réappropriation publique de l'édition académique qui est amorcée. Selon les sondés, les « profits colossaux » réalisés par les éditeurs privés sont dénoncés, de même que « la prédation organisée par un oligopole d'éditeurs privés ». Cette politique permettrait également de mieux faire accepter le financement de la recherche scientifique par le grand public, et de pallier la diminution des crédits affectés aux services de documentation. Enfin, elle conduit à limiter l'inégalité entre les grandes et les petites universités, aux ressources documentaires réduites.

Les sceptiques dénoncent une « politique forcenée de mise à disposition de la propriété intellectuelle », avec un risque de plagiat renforcé par les capacités décuplées de l'Intelligence artificielle. Cette politique aboutirait à une diminution des budgets des laboratoires et à la démotivation des chercheurs. Elle contredirait les efforts d'autres ministères, comme celui de la Culture, pour défendre le droit d'auteur. Certains dénoncent un abus de pouvoir, la constitution d'une « pseudo technoscience » au détriment de toute autre forme de savoir. D'autres soulignent le hiatus entre les ambitions affichées et les faibles moyens mis en œuvre. Un danger est mis en avant : la politique de « science ouverte » française n'est ouverte que dans un seul sens : pourquoi les agents publics français devraient-ils rendre leurs résultats accessibles à toute la planète ? Enfin, la science ouverte est dénoncée comme le lieu de toutes les approximations : auto-proclamation des compétences, mise en ligne de documents et d'articles dans un état provisoire...

Passons à la question de l'utilisation de HAL. 30% des interrogés ne l'utilisent jamais pour leur recherche ; 40% l'utilisent de temps en temps ; et seulement 12% s'en servent régulièrement.

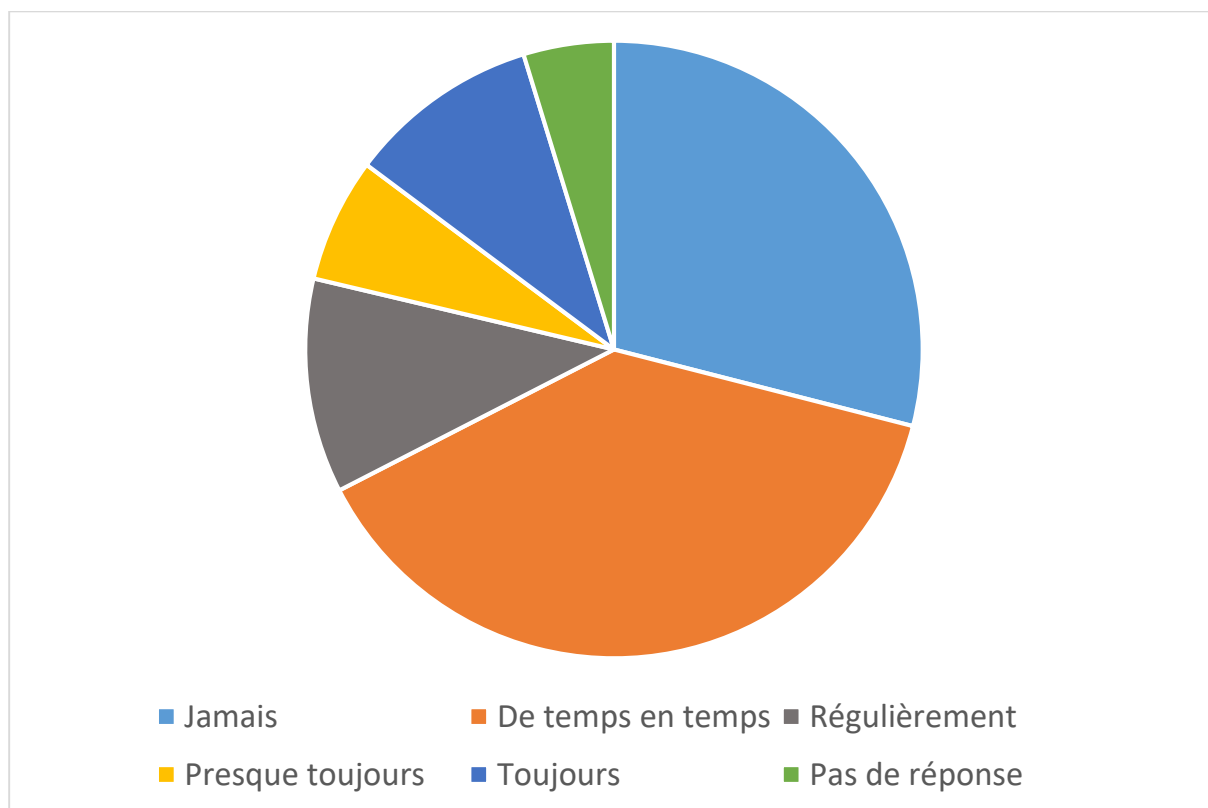


Utilisation de HAL

Les commentaires sont globalement critiques à propos de HAL : si 11% des participants le considèrent comme « basique mais efficace », 16% comme « utile et bien conçu », 39% le jugent « utile mais mal conçu », et 22% « inadapté et redondant avec d'autres outils ». Un sondé commente : « c'est une idée géniale mais l'outil est nul, difficile d'utilisation. Quand vous avez un homonyme, c'est un cauchemar... » L'accès est difficile, l'ergonomie discutable. On lui préfère d'autres interfaces, comme Academia, ou des bases de données offertes par certaines universités. La recherche des documents sur HAL est mal pensée : il faudrait davantage de financements pour améliorer cet outil. Un participant remarque : « l'infrastructure technique est obsolète, certaines disciplines ne sont pas suffisamment prises en compte (le Droit, par exemple) et le principe mis en avant d'un dépôt par le chercheur lui-même rajoute du travail au chercheur qui n'a déjà pas beaucoup de temps ».

Les commentaires « techniques » sont très partagés. Pour les uns, HAL est trop complexe et trop chronophage à alimenter, le dépôt est jugé « trop lourd ». Pour d'autres en revanche, sa simplicité de fonctionnement est mise en avant, et l'interface est jugée « encore plus simple si on publie dans une revue conforme au Plan National de Science Ouverte : un simple DOI suffit pour référencer sa production ». Un sondé ajoute : « techniquement c'est parfait, l'utilisation de métadonnées améliore grandement la visibilité des travaux. Les robots (bot) adorent ça ». Nous soupçonnons les enseignants-chercheurs et les personnels des SCD d'avoir des avis très différents sur les qualités de HAL ! Avec humour, un participant avoue que HAL est « remarquablement moderne si on le compare à bon nombre d'outils de l'ESR » .

19% des participants ne déposent jamais leurs travaux sur HAL de leur propre initiative, contre 17% qui le font régulièrement et presque toujours. 68% des sondés estiment qu'ils n'ont pas vraiment besoin de HAL pour se documenter dans le cadre de leur recherche, contre 13% qui le considèrent comme indispensable.



Dépôt sur HAL

Les avis sont à nouveau très partagés sur la question de l'obligation du dépôt. 49% pensent que celui-ci doit rester facultatif, alors que 41% sont partisans de la coercition. Les premiers estiment que la liberté de l'enseignant-chercheur n'est pas respectée (« Abus de pouvoir. Illusion de communauté, destruction de la chaîne éditoriale du livre et des revues papiers, pseudo licence libre, etc. »). Les seconds jugent que c'est le minimum attendu d'agents de l'État. Pragmatique, un participant assure : « sans obligation, la pratique n'avancera jamais », un autre abonde : « pour que ça marche, il faut que tout le monde le fasse ».

Entre les deux positions, certains considèrent que le dépôt doit être assuré par le « personnel administratif », ou qu'il doit rester facultatif tant que les outils numériques mis à la disposition des chercheurs ne sont pas plus performants. Une approche plus « juridique » de la question mérite aussi d'être relevée : l'obligation risque de transformer « un droit du chercheur en un outil de gestion des ressources humaines (pour les promotions, les primes, les modulations de service ...). De toute façon je doute qu'une sanction du non-respect de cette obligation soit confirmée par la juridiction administrative ». La politique de contrainte est perçue par certains comme une entrave au principe constitutionnel de liberté de la recherche universitaire. Un « repentis » nous fait part de ses réserves : « Je l'ai fait moi-même, lorsque HAL a été lancé, parce que je

n'avais pas vraiment réfléchi aux tenants et aboutissants de la démarche. C'était une préconisation de mon laboratoire d'alors. Je ne dépose désormais plus rien sur Hal. »

58% des sondés pensent que l'obligation de dépôt conduira, à terme, les revues et éditeurs universitaires à envisager de nouveaux « modèles économiques » (un sondé nous fait part de son allergie pour cette expression. Vivrait-il en autarcie et paierait-il ses rares achats avec des coquillages ?). Un commentaire souligne que la situation existante n'est, de toute façon, pas satisfaisante pour les auteurs : « dans tous les cas, le perdant est actuellement l'auteur qui effectue le travail fondamental. Ensuite, il faut distinguer, d'une part, les revues qui sont vouées à disparaître et qui, selon moi, "encaissent" sans apporter de valeur ajoutée et sans gratifier les auteurs, et d'autre part les éditeurs de livres qui effectuent un vrai travail d'édition, bien que rétribuant très peu les auteurs. » Les revues sont déjà menacées « car les bibliothèques, leurs principaux clients, sont obligées de faire des coupes drastiques dans leurs acquisitions du fait des augmentations tarifaires. Passer en ligne et en *open access* est [...] une chance. [...] les revues restent pour l'instant (tant que l'évaluation n'est pas réformée) indispensables pour la validation des travaux ». Si certains se montrent soucieux de respecter la diversité des modèles dans la publication de la recherche, pour d'autres, « notre modèle de science ouverte est un modèle louable et éthique. Les évaluations des labos incitent à fonder des revues "champignons" mais qui sont vouées à disparaître si un labo disparaît où est remanié. HAL assure une pérennité et un accès rapide via un moteur de recherche. C'est précieux pour la recherche et pour notre crédibilité sur le long terme. » Pessimiste, un participant observe que « les éditeurs et revues qui survivront seront complètement dépendants des subventions et avec la perte d'autonomie, la perte de contrôle et de liberté de publier (pas de moyen, pas de publication) suivra ».

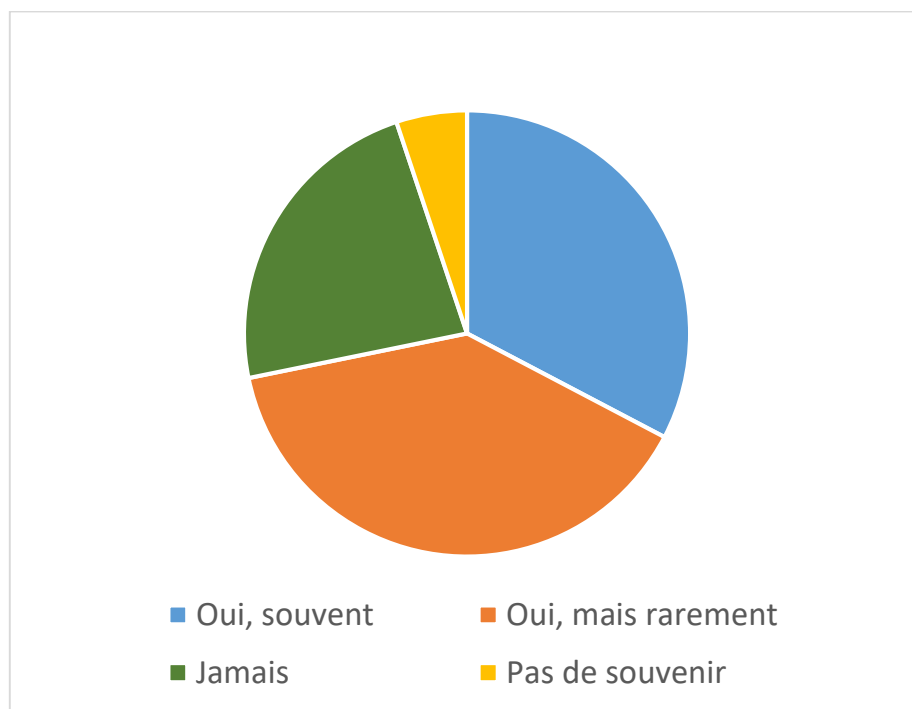
Pour 52% des sondés, le dépôt sur HAL, qu'il soit facultatif ou obligatoire, doit intervenir au moment de la publication. La notion de « barrière mobile », destinée à garantir les « ventes papier », n'est pas donc prise en compte : à peine 5% des participants soutiennent que le dépôt ne doit pas intervenir avant trois ans. Seulement 13% des interrogés estiment que le séquestre du chercheur est possible. Pragmatique, un participant observe que « pour les sciences dites "dures", le délai doit nécessairement être plus court qu'en SHS, pour des raisons de réactivité ». 63% des interrogés jugent nécessaire de déposer le PDF du texte publié par la revue, contre 21% favorables à la mise en ligne d'un texte « brut ».

Selon 45% des interrogés, c'est l'ensemble des travaux qui doivent faire l'objet d'un dépôt. Mais, si l'on affine la question en fonction de la nature de la publication, viennent en premier les articles de revues, puis les contributions à colloque, et enfin les livres et essais à caractère scientifiques... Peut-être parce que ces derniers sont plus souvent soumis à des droits d'auteur ?

56% des interrogés jugent que le passage d'une politique de subvention à une politique d'abonnements payés par les particuliers nuira à la liberté de la recherche, contre 26% qui estiment que celle-ci n'en sera pas affectée.

38% des participants ne discutent jamais ou rarement de HAL entre collègues, contre 17% d'entre eux qui évoquent ce sujet régulièrement. Un commentaire nous

paraît illustrer de manière très fidèle l'importance des clivages dont le sujet est porteur : « Il y a autant d'avis que de disciplines pratiquées : en astronomie et mathématiques HAL est systématiquement utilisé en parallèle d'arXiv (passerelle entre les deux bases d'ailleurs). En SHS, HAL est souvent perçu comme un OVNI, une contrainte administrative supplémentaire pour des laboratoires qui n'ont pas de personnel pour effectuer la saisie des notices ».



Discussion sur HAL

*

Espérons que ce sondage contribue à faire prendre conscience des enjeux de la politique gouvernementale de Science ouverte pour la science française, pour les carrières des collègues et pour le monde de l'édition universitaire, qui n'est pas uniquement constitué de « prédateurs » ! Les réponses des sondés mettent en évidence les lignes de fracture qui traversent le monde de la recherche : entre sciences dures (plus favorables ?) et sciences humaines (plus réservées ?) ; entre chercheurs qui se plaignent des contraintes chronophages, et personnels Biats sensibles aux perspectives concrètes offertes par HAL, entre universitaires d'orientation « progressiste », hostiles aux grands éditeurs capitalistes et soucieux de promouvoir une recherche collective et gratuite, et universitaires plus « conservateurs » attachés aux libertés académiques, et méfiants à l'égard des capacités affichées de l'État-stratège... Toutefois, les modérés, les hésitants, les sans-avis sont aussi nombreux à nous avoir communiqué leurs interrogations sur le sujet.

Éric Suire

Membre du Conseil syndical du SNIRS